Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 3 mai 2021 modifiant l'arrêté du 27 août 2019 modifié relatif à la procédure d'agrément des organismes délivrant la convention d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers pris en application de l'article R. 313-56 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOR: ESRS2108401A

Le ministre de l'intérieur et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la directive (UE) 2016 /801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair, notamment ses articles 7 à 10;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 434-1;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L. 421-14, L. 521-15 et R. 421-27 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 modifié relatif à la procédure d'agrément des organismes délivrant la convention d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers pris en application de l'article R. 313-56 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

Arrêtent:

Art. 1er. – L'arrêté du 27 août 2019 susvisé est ainsi modifié :

- 1° Au troisième alinéa de l'article 2, après le mot : « publique », sont ajoutés les mots : « ou les établissements auxquels la loi rend applicables les règles relatives aux établissements reconnus d'utilité publique » ;
 - 2º Au premier alinéa de l'article 3 :
 - a) Les mots : « dont le siège social et fiscal est » sont remplacés par les mots : « exerçant une activité » ;
- b) Il est ajouté une phrase ainsi rédigée : « A titre exceptionnel, l'agrément peut être accordé pour une durée inférieure. » ;
 - 3° L'article 4 est ainsi modifié :
 - a) Au deuxième alinéa, après les mots : « siège social et », sont insérés les mots : « son domicile » ;
 - b) Au troisième alinéa, les mots : « en rapport avec ses activités » sont supprimés ;
 - 4° L'article 5 est ainsi modifié :
 - a) Au premier alinéa, les mots : « et le transmet au ministre de l'intérieur » sont supprimés ;
 - b) Le deuxième alinéa est supprimé;
 - 5° Après l'article 5, il est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :
- « Art. 5-1. Les organismes agréés sont tenus d'informer le ministre compétent, pendant la durée de l'agrément, de toute modification substantielle de leur statut ou de leur activité. » ;
 - 6° L'article 6 est ainsi modifié :
 - a) Au premier alinéa, les mots : « , après avis du ministre de l'intérieur, » sont supprimés ;
 - b) La dernière phrase du deuxième alinéa est supprimée ;
 - 7º Au premier alinéa de l'article 8, les mots : « et après avis du ministre de l'intérieur » sont supprimés.
- **Art. 2.** Le modèle-type de la convention d'accueil annexé à l'arrêté du 27 août 2019 susvisé est remplacé par le modèle-type de la convention d'accueil annexé au présent arrêté.
 - Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 mai 2021.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Pour la ministre et par délégation : La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel, A.-S. Barthez

Le ministre de l'intérieur Pour le ministre et par délégation : Le directeur général des étrangers en France, C. d'Harcourt

ANNEXE



CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR OU D'UN ENSEIGNANT ETRANGER

En vue de l'admission au séjour en France en qualité de chercheur ou enseignant d'un étranger non ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, titulaire d'un diplôme de niveau master ou équivalent, accueilli par un organisme français agréé à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire. (en application du L. 421-14, des articles R. 421-26 à R. 421-32 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, de l'article R. 5221-3 du code du travail et de la Directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique, notamment ses articles 7 à 10).

Cadre A	INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISME D'ACCUEIL AGRÉÉ
Dénomination	n (en lettres capitales) :
 Statut juridiqu	.ie:
Code SIREN	ou SIRET (de l'organisme d'accueil) :
□ Agréme □ Agréme	nt de droit et sans condition de durée (Article 1 ^{er} de l'arrêté) nt sans condition de durée (Article 2 de l'arrêté)
☐ Agréme	nt d'une durée de 5 ans (Article 3 de l'arrêté) N° de l'agrément : /
	du projet de recherche ou d'enseignement universitaire : e)Prénom :
Adresse de l'	unité de recherche ou d'enseignement d'accueil :
 <u> </u>	
Code postal	Commune / arrondissement
Cadre B	INFORMATIONS RELATIVES AU CHERCHEUR OU A L'ENSEIGNANT
Nom (M. Mm	e): Prénom:
, ,	-/ sance: l <u> </u>
Adresse (dar	s le pays de résidence habituelle) :
Adresse du d	omicile prévu en France (à défaut, adresse de l'unité de recherche) :
Code postal	II Commune / arrondissement
Nom de l'ét	ablissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur fréquenté dans le pays de résidence
Thème(s) de	la recherche ou de l'enseignement universitaire ou du sujet de thèse de doctorat :
Cadre C	INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DANS L'ETABLISSEMENT
Durée prévue	du séjour : du l_i/l_i/l_i au l_i/l_i/l_i
	de mobilité intra-européenne est-il prévu ? □ OUI □ NON Si oui, indiquer : - La durée :
1	

	- L'objet de la mobilité :		
Les qualific	cations et les diplômes requis du chercheur ont été reçus et attestés : OUI	□ NON	
□ recherch	activité de <i>[plusieurs cases possibles] :</i> ne ement universitaire		
	atut de [plusieurs cases possibles]:		
"	Salarié dont le salaire est versé en France (hors doctorant salarié)		
	Durée du contrat conclu : Montant du salaire brut mensuel :		
	Doctorant salarié en France [préciser le statut et le(s) source(s) de financement(s Statut : ☐ contrat doctoral de droit français ☐ autre contrat de travail de droit français lié à un projet de recherche ou d'enseigne ☐ Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre)		
	Montant du financement mensuel (préciser brut ou net) :		
	Chercheur invité restant employé par son institution d'origine		
	Cherchedi invite restant employe par som institution d'origine		
	Doctorant ou chercheur accueilli dans le cadre d'une convention de séjour de rechticle L. 434-1 du code de la recherche	nerche en application de	
	Montant du financement mensuel (intégrant le cas échéant le complément prévu a précité) :	u III de l'article L. 434-1	
Cadre D	ATTESTATION		
Le chercheur ou l'enseignant étranger atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et s'engage à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est accueilli :			
s'engage a	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a		
s'engage a	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a		
s'engage à Fait à Représent	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a Signature : tant légal de l'organisme d'accueil :	accueilli :	
s'engage a Fait à Représent Nom (M, M	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a Signature : tant légal de l'organisme d'accueil : lme) :Prénom :	accueilli :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a , le	accueilli :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a Signature : tant légal de l'organisme d'accueil : lme) :Prénom :	accueilli : eclarations portées e la réalisation de	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le le l'organisme d'accueil : Ime) :	accueilli : eclarations portées e la réalisation de	
s'engage a Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d 	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à	
s'engage à Fait à	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le l'organisme d'accueil : Ime) :	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le le le l'organisme d'accueil : Ime) :	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le le le l'organisme d'accueil : Ime) :	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	
s'engage à Fait à Représent Nom (M, M Qualité (Pr Le représe sur ce doc l'activité d	à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est a le le le l'organisme d'accueil : Ime) :	accueilli : cclarations portées e la réalisation de ses frais de séjour en l'une couverture santé pourraient survenir à cueil :	

La loi 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux renseignements contenus dans ce formulaire et garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture de votre département de résidence.